

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**PRODUIT : GLYFATEX****N: dangereux pour l'environnement**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
--

Distributeur		EDIALUX-FORMULEX	Tel.: 0032 (0)3 886 22 11
		NV	Fax: 0032 (0)3 886 24 60
		Rijksweg 28	E-mail: edialux@edialux.be
		B-2880 BORNEM	www.edialux.com

Agréation : PROTEX NV
 Neringstraat 15
 1840 Londerzeel
 Tel.: 0032 (0)3 354 13 04
 Fax: 0032 (0)3 354 13 16

Usage : Herbicide total à action systémique.

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
--

Préparation à base de:

Glyphosate isopropylamine salt : 41.5 %
 CAS : 038641-94-0
 N° CE : 254-056-8
 N ; R51/53

2. Éléments inertes : qs 100 %

EDIALUX S.A



Fiche de Données de Sécurité Glyfatex

26/09/2008

Version 2 - 26/09/2008

4. PREMIERS SECOURS

Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle. En cas de suspicion d'intoxication: avertir un médecin et appeler le Centre Antipoisons. Une hospitalisation est indiquée pour les petits enfants et si une quantité de plus de 0,5 ml par kg de poids est absorbée.

INHALATION:

air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LA PEAU:

rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.

PROJECTION DANS LES YEUX :

rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.

INGESTION:

rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants :

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires :

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).



Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage :

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation :**

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

Stockage :

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Valeurs limites d'exposition :**

Aucun(e) n'est établi(e) pour le mélange.

Mesures d'ordre technique :

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire :

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau :

Porter des vêtements propres à manches longues couvrant le corps. Utiliser des gants résistants au produit en cas de contact prolongé ou fréquemment répété. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : nitrile. Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Des exemples de matières acceptables pour des gants étanches comprennent : néoprène. Eviter de porter des gants en : alcool polyvinylique (« PVA »).

La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.



En cas d'urgence : utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: liquide limpide

Couleur : jaune clair

Odeur : légèrement aminée

Densité relative (eau=1) : 1.170 g/cm³ (20 deg. C)

pH : 5.24 (pur)

Viscosité cinématique: 50.1 mm²/s (20 deg. C)

Inflammabilité : non inflammable

Point d'éclair : aucun(e) (à base d'eau)

Solubilité dans l'eau : soluble

Caractéristiques d'explosivité : non explosif

Tension de surface : 44.5 mN/m (25 deg.C)

Temp. d'inflammation spontanée : >400 deg. C)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions normales de stockage

Conditions à éviter :

Chaleur excessive

Matières à éviter :

Produits fortement basiques, acides ou oxydants

Produits de décomposition dangereux :

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion :

Toxicité faible par ingestion. DL50 par voie orale pour le rat : >5000 mg/kg

Contact avec la peau :

DL50 par voie cutanée, pour le lapin : > 5000 mg/kg. Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Essentiellement non irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée notable.

Sensibilisation :

Ne sensibilise pas la peau des cochons d'Inde.



Contact avec les yeux :

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Inhalation :

CL50, par inhalation, pour le rat : >5 mg/L. pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

Cancérogénèse :

N'a pas provoqué de cancer dans les expérimentations animales.

Mutagenèse :

Les études in vitro de toxicité génétique sont négatives.

Effets sur la reproduction et le développement :

N'a pas provoqué de malformation congénitale chez les animaux de laboratoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité :

Etroitement lié au sol et très résistant à l'entraînement par lessivage et à l'élution. Le processus majeur de dégradation est de nature microbienne et intervient rapidement. La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 60 jours.

Toxicité aquatique :

Produit non nocif pour les poissons dans des conditions aiguës (CL50>100mg/L).

Produit non nocif pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (CE50>100 mg/L).

Produit toxique pour les algues (1mg/L < CI50 < 10mg/L).

Toxicité aviaire :

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

Informations supplémentaires :

DL50 pour les abeilles : > 100 microgramme/abeille

DL50 pour les vers de terre : >1000 mg/kg

13. CONSIDERATIONS POUR LA DESTRUCTION

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU: **3082**

Etiquettes 9

Groupe d'emballage III



Code danger 90

Description des marchandises MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole de danger : N: dangereux pour l'environnement

Phrases de risques :

R51/53 : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :

S2 : conserver hors de la portée des enfants

S13 : conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux

S20/21 : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'UNE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

